

**PREFET DU VAR**  
**« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE »**  
**Protection et régularisation administrative du forage de Fontqueballe à La Garde**

Par arrêté préfectoral du 3 janvier 2019 une enquête publique unique, d'une durée de 30 jours, est prescrite en mairies de La Garde, du Pradet, de La Crau et de Carqueiranne : du lundi 28 janvier au mardi 26 février 2019 inclus.

Au terme de la procédure, des accords ou des refus pourront être formulés, par arrêté du préfet, au bénéfice de la métropole Toulon Provence Méditerranée, sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation et des périmètres de protection du forage de Fontqueballe, situé à La Garde ;
- l'instauration de périmètres de protection immédiate et rapprochée, valant servitude d'utilité publique, sur le territoire des communes de La Garde, de Carqueiranne, de La Crau et du Pradet ;
- l'autorisation de prélever, au maximum : 250 m<sup>3</sup>/heure, 6 000 m<sup>3</sup>/jour de mi-mai à mi-septembre, 4 500 m<sup>3</sup>/jour de mi-septembre à mi-mai et 1 825 500 m<sup>3</sup>/an, au titre du code de l'environnement ;

Le forage de Fontqueballe alimente en eau potable la commune de La Garde, à hauteur de 59 %.

Le périmètre de protection immédiate (PPI) sera entièrement clos et fermé à clé. Les anciennes installations seront mises en sécurité et une nouvelle voie d'accès au forage sera créé.

Dans le périmètre de protection rapprochée (PPR), la vitesse sera limitée à 50km/h sur les axes départementaux qui le traversent. Les assainissements non collectifs seront mis en conformité.

Dans le PPI et aux abords du PPR, le réseau de drainage des eaux pluviales sera curé et entretenu.

Les PPI et PPR seront assortis de prescriptions réglementaires.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de La Garde : rue Jean-Baptiste Lavène - Hôtel de ville - BP 121 - 83957 La Garde cedex.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

1) sur le site Internet des services de l'État dans le Var, du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

foragedefontqueballe-epvar@administrations83.net

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet susvisé.

2) sur support papier, dans chaque lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués dans le tableau, ci-dessous.

Dans les mêmes conditions, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

3) sur un poste informatique, en mairie de La Garde, aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessous :

Lieux d'enquête	Jours	Heures
Mairie de La Garde Rue Jean-Baptiste Lavène - BP 121 83957 LA GARDE cedex.	du lundi au vendredi inclus	de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mairie du Pradet Parc Cravéro 83 220 LE PRADET	du lundi au vendredi inclus	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mairie de La Crau Direction des services techniques Boulevard de la République 83260 LA CRAU	du lundi au vendredi inclus	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Mairie de Carqueiranne Place de la République 83320 CARQUEIRANNE	du lundi au vendredi inclus	de 8h 30 à 12h et de 14h à 17h 30

Les observations et propositions écrites du public peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de La Garde. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, tenu à la disposition du public, en mairie de La Garde.

M. Olivier Villedieu de Torcy, amiral, consultant expert en sécurité et sûreté maritime, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Mairie de La Garde Rue Jean-Baptiste Lavène - BP 121 83957 LA GARDE cedex.	le lundi 28 janvier 2019	de 9h à 12h
	le mardi 26 février 2019	de 14h30 à 17h30
Mairie du Pradet Parc Cravéro 83 220 LE PRADET	Le mercredi 6 février 2019	de 9h à 12h
Mairie de La Crau Direction des services techniques Boulevard de la République 83260 LA CRAU	Le jeudi 14 février 2019	de 14h à 17h
Mairie de Carqueiranne Place de la République 83320 CARQUEIRANNE	Le vendredi 22 février 2019	de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacune des mairies, désignées comme lieu d'enquête, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-cloturees-r2082.html>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> du code des relations entre le public et l'administration.